



## En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint

**E**n France, en 2019, 800 000 beaux-parents vivent avec des enfants que leur conjoint a eus avant l'union. La famille est alors recomposée. Dans ces familles, la majorité des enfants issus d'une précédente union vivent avec leur mère. 73 % des beaux-parents sont des hommes.

L'écart d'âge entre les conjoints est plus élevé dans les familles recomposées : il est de cinq années ou plus pour 46 % de ces familles, contre 30 % pour les familles « traditionnelles », où tous les enfants sont ceux du couple. Les beaux-parents sont moins fréquemment mariés, plus souvent en union libre, et ils vivent dans des familles généralement plus nombreuses.

Quatre beaux-parents sur dix vivent exclusivement avec les enfants de leur conjoint, sans autre enfant présent à domicile. Ces beaux-parents ont des âges très variés. Ainsi, 22 % des belles-mères concernées ont moins de 30 ans contre seulement 11 % des mères de famille « traditionnelle » ; 29 % des beaux-pères concernés ont 50 ans ou plus contre 18 % des pères de famille « traditionnelle ».

Six beaux-parents sur dix vivent à la fois avec des beaux-enfants et leurs propres enfants (nés avant l'union ou communs au couple actuel). Les beaux-parents vivant avec leurs enfants issus du couple actuel sont plus jeunes et plus fréquemment mariés.

Kilian Bloch (division enquêtes et études démographiques, Insee)

En 2019, en France, 796 000 **beaux-parents** vivent dans les 723 000 **familles recomposées** (figure 1) comportant au moins un **enfant** de moins de 18 ans. Ces beaux-parents résident avec leur conjoint et le ou les enfants que ce dernier a eus

avant l'union, leurs **beaux-enfants**. Il y a plus de beaux-parents que de familles recomposées, car 73 000 familles recomposées (10 %) comprennent deux beaux-parents. Ces derniers résident alors dans un logement où cohabitent

des enfants que chaque conjoint a eus avant l'union actuelle.

1,2 million de beaux-enfants vivent avec un beau-parent au sein d'une famille recomposée. Dans la présente étude, seuls les enfants vivant la majeure partie du temps dans le logement sont comptés. Par conséquent, un adulte ayant des beaux-enfants présents seulement une mineure partie du temps n'est pas compté comme beau-parent (*encadré*), par exemple si son conjoint héberge ses enfants nés avant l'union un week-end sur deux et la moitié des vacances.

**45 % des beaux-parents vivent avec les enfants de leur conjoint et les enfants du couple actuel**

318 000 beaux-parents (40 %) résident habituellement uniquement avec leur conjoint et les enfants de celui-ci (figure 2). Les 478 000 autres beaux-parents (60 %) vivent à la fois avec des

### 1 Répartition des familles selon leur type et leur composition en 2019

	Effectif	Répartition (en %)
Familles « traditionnelles »	5 324 000	66,7
Familles monoparentales	1 938 000	24,3
<b>Familles recomposées</b>	<b>723 000</b>	<b>9,0</b>
Sans enfant du couple	376 000	4,7
dont avec enfant(s) de l'un des conjoints	318 000	4,0
dont avec enfants de chacun des deux conjoints	58 000	0,7
Avec enfant(s) du couple	347 000	4,3
dont avec enfant(s) de l'un des conjoints	332 000	4,1
dont avec enfants de chacun des deux conjoints	15 000	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>7 985 000</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en 2019, 723 000 familles avec au moins un enfant mineur au domicile sont des familles recomposées. 4,3 % des familles (347 000) sont des familles recomposées comprenant au moins un enfant du couple ; 4,7 % des familles (376 000) sont des familles recomposées où il n'y a que des enfants nés avant l'union.  
Champ : France hors Mayotte, familles avec au moins un enfant mineur.  
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2019.

beaux-enfants et leurs propres enfants, nés d'une union précédente ou de l'union actuelle. 116 000 (15 % des beaux-parents) vivent avec des beaux-enfants et des enfants qu'ils ont eus lors d'une précédente union, sans enfant du couple actuel dans le logement. Situation plus fréquente, 362 000 beaux-parents (45 %) habitent avec des beaux-enfants et des enfants de l'union actuelle. Parmi eux, seuls 30 000 vivent en plus avec leurs propres enfants nés avant l'union.

### Les beaux-parents : une population très masculine

Les beaux-pères sont presque trois fois plus nombreux (584 000) que les belles-mères (212 000). En effet, les trois quarts des enfants mineurs habitant avec un seul de leurs parents vivent avec leur mère, soit en **famille monoparentale**, situation la plus fréquente, soit en famille recomposée [Algava, Bloch, Vallès, 2020]. Dans les familles recomposées, il s'agit le plus souvent d'une mère vivant en couple avec un homme, qui est donc un beau-père. Les beaux-pères vivent plus rarement avec les enfants qu'ils ont eus avant l'union (12 %) que les belles-mères (35 %), car ces enfants vivent plus souvent avec leur mère qu'avec eux. En revanche, les beaux-pères cohabitent un peu plus souvent que les belles-mères avec des enfants du couple (respectivement 47 % contre 41 %). Finalement, environ sept belles-mères sur dix contre six beaux-pères sur dix sont parents d'un enfant présent dans le logement.

### Des écarts d'âge entre conjoints plus marqués au sein des familles recomposées

En moyenne, avec 39 ans pour les belles-mères et 43 ans pour les beaux-pères, les beaux-parents ont presque le même âge que les parents de **famille « traditionnelle »**, où

### Compter les beaux-parents : une approche centrée sur la résidence principale des enfants

D'après l'enquête Famille et logements, en 2011, 370 000 enfants de parents séparés vivaient une partie du temps chez leur parent avec qui ils ne résidaient pas principalement et son nouveau conjoint, leur beau-parent [Buisson, Lapinte, 2017].

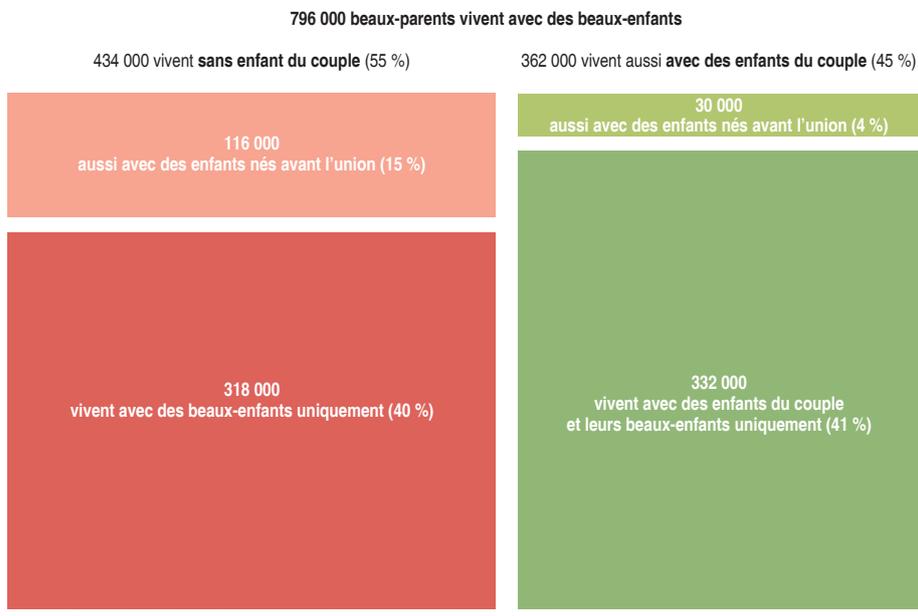
Dans la présente étude, réalisée avec le recensement de la population, les parents comme les beaux-parents sont définis par rapport aux enfants résidant la plupart du temps dans le logement. Un enfant qui partage son temps entre les logements de ses deux parents est compté dans celui où il passe le plus de temps. Ainsi, certains beaux-parents ne sont pas identifiés, car les beaux-enfants avec lesquels ils cohabitent une partie du temps, par exemple un week-

end sur deux et la moitié des vacances, sont comptés dans un autre logement.

Si un enfant passe autant de temps dans chacun des logements de ses deux parents, il est compté dans le logement où il se trouve à une date prise comme référence. Environ 80 000 beaux-parents ne sont pas définis ici comme tels alors qu'ils vivent la moitié du temps avec au moins un bel-enfant. Ce nombre est limité car l'alternance à parts égales du temps est un mode de vie minoritaire pour les enfants de parents séparés.

Les mêmes limites valent également pour les enfants que les beaux-parents ont eus de leurs précédentes unions, comptabilisés uniquement s'ils vivent la majeure partie du temps avec eux.

## 2 Répartition des beaux-parents selon les enfants présents au sein du logement

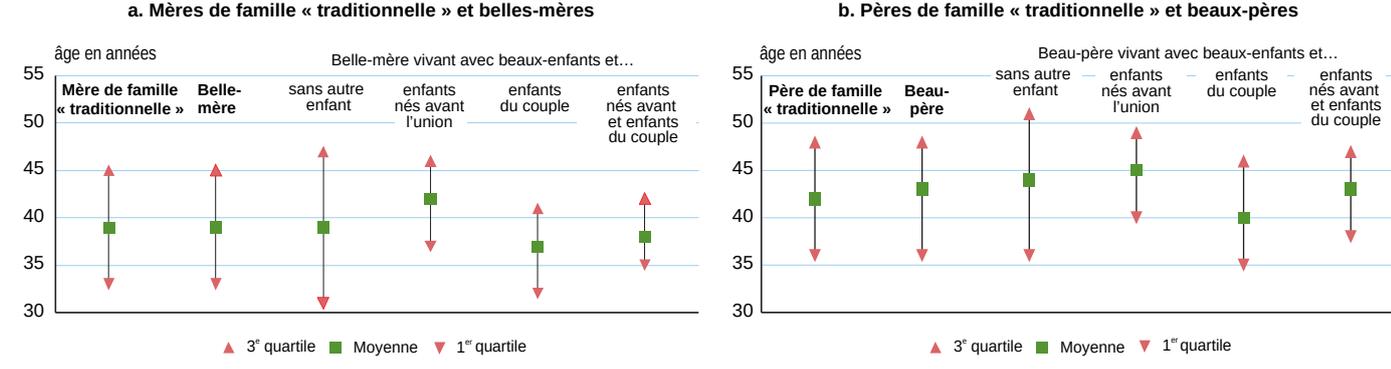


Champ : France hors Mayotte, beaux-parents vivant avec au moins un enfant mineur. Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2019.

tous les enfants résidant au domicile sont ceux du couple (figure 3). Les écarts d'âge entre conjoints sont en revanche plus élevés dans les familles

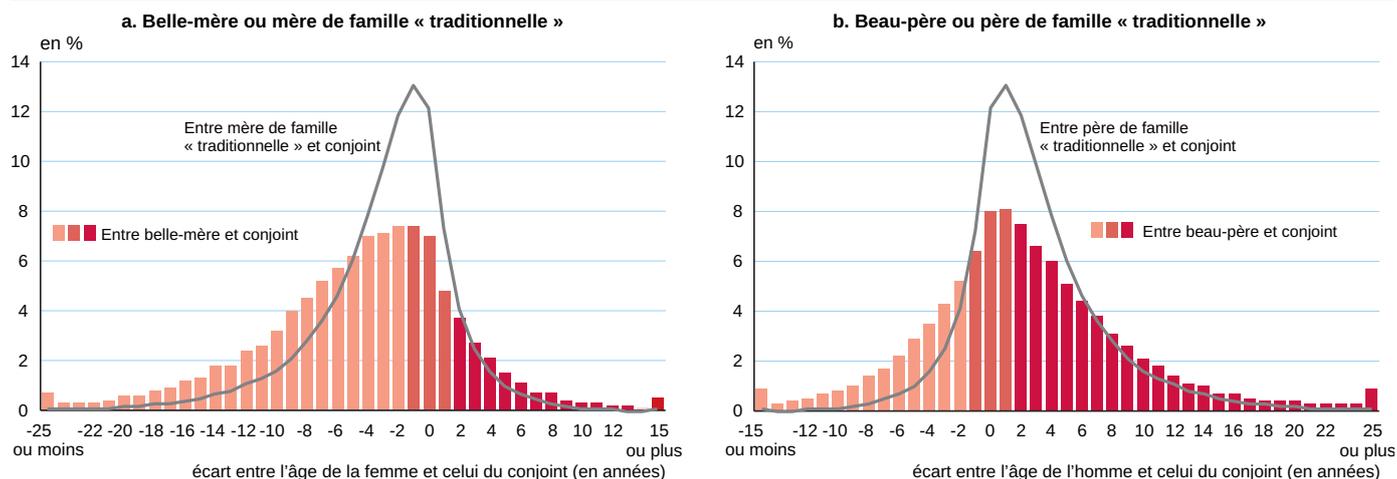
recomposées. En effet, 46 % des beaux-parents ont cinq ans ou plus d'écart avec leur conjoint, écart ne se retrouvant que dans 30 % des familles « traditionnelles ». Les beaux-pères

## 3 Âge des parents de famille « traditionnelle » et des beaux-parents selon les enfants présents au domicile



Lecture : en moyenne, les belles-mères sont âgées de 39 ans. Un quart (1<sup>er</sup> quartile) ont 33 ans ou moins et un quart (3<sup>e</sup> quartile) 45 ans ou plus (figure a). Champ : France hors Mayotte, parents de famille « traditionnelle » et beaux-parents vivant avec au moins un enfant mineur. Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2019.

#### 4 Répartition des beaux-parents selon leur écart d'âge avec leur conjoint



Lecture : en 2019, 3,7 % des belles-mères ont deux ans de plus que leur conjoint ; 4,1 % des mères de famille « traditionnelle » sont dans cette situation (figure a). En 2019, 7,5 % des beaux-pères ont deux ans de plus que leur conjoint ; 11,8 % des pères de famille « traditionnelle » sont dans cette situation (figure b).  
 Champ : France hors Mayotte, parents de famille « traditionnelle » et beaux-parents vivant avec au moins un enfant mineur.  
 Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2019.

sont souvent nettement plus âgés que leur conjoint : 32 % ont au moins cinq ans de plus (figure 4). Les belles-mères sont rarement dans ce cas (6 %). Elles sont en revanche très souvent (45 %) au moins cinq ans plus jeunes que leur conjoint. Cette

situation est beaucoup plus rare pour les beaux-pères (13 %). À l'image de l'ensemble des couples de sexe différent [Daguet, 2016], l'homme est généralement plus âgé que sa conjointe dans les couples des familles recomposées. Les

situations inverses, où la femme est plus âgée d'au moins deux ans que son conjoint, sont toutefois, bien que minoritaires, deux fois plus fréquentes dans les familles recomposées que dans les familles « traditionnelles » (23 % contre 11 %).

#### 5 Répartition des familles selon le nombre d'enfants au domicile

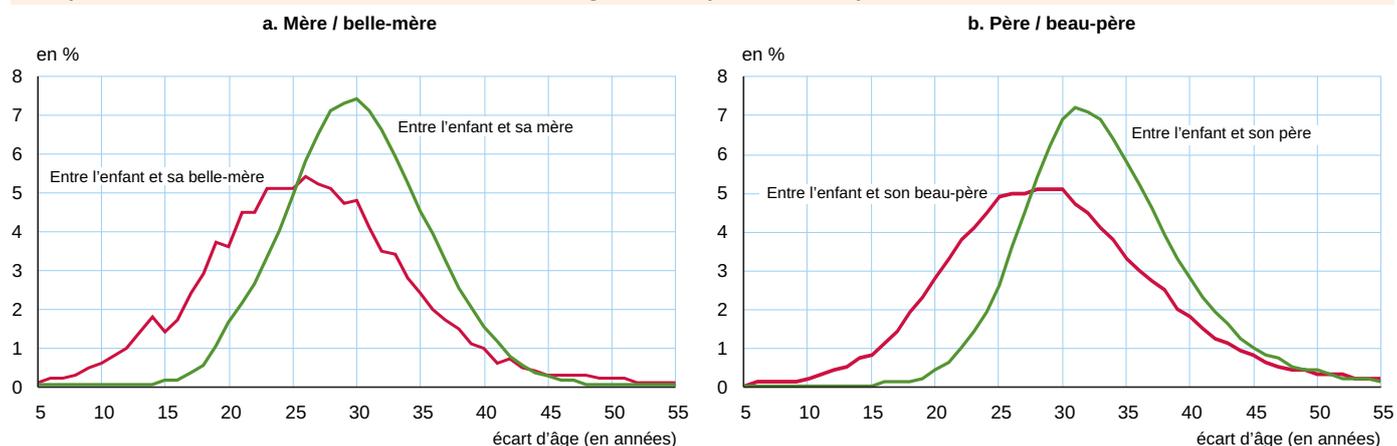
	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)					Nombre moyen d'enfants
	1	2	3	4	5 ou plus	
<b>Familles « traditionnelles »</b>	<b>33</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1,9</b>
<b>Familles recomposées</b>	<b>23</b>	<b>39</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>2,3</b>
Sans enfant du couple	44	34	14	5	3	1,9
dont avec enfant(s) de l'un des conjoints	53	33	10	3	1	1,7
dont avec enfants de chacun des deux conjoints	///	37	36	18	9	3,0
Avec enfant(s) du couple	///	44	37	13	6	2,9
dont avec enfant(s) de l'un des conjoints	///	46	36	13	5	2,8
dont avec enfants de chacun des deux conjoints	///	///	40	36	24	3,9
<b>Ensemble</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2,0</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.  
 Lecture : en 2019, parmi les familles recomposées où cohabitent des enfants du couple et des enfants que chacun des conjoints a eus avant l'union, 24 % comprennent 5 enfants ou plus au domicile, dont au moins un mineur.  
 Champ : France hors Mayotte, familles comprenant un couple et au moins un enfant mineur.  
 Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2019.

#### Les beaux-parents vivent souvent en union libre et dans des familles nombreuses

Les couples des familles recomposées sont moins souvent mariés que ceux des familles « traditionnelles » (respectivement 43 % contre 66 %), plus fréquemment en union libre (43 % contre 20 %) et aussi souvent pacésés (14 %). Les beaux-parents vivent plus souvent dans des familles nombreuses, comportant trois enfants ou plus. 38 % des familles recomposées et seulement 21 % des familles « traditionnelles » sont des familles nombreuses (figure 5). Les beaux-parents cohabitent en moyenne avec 1,5 bel-enfant. Une part

#### 6 Répartition des enfants ou beaux-enfants selon l'écart d'âge avec leur parent ou beau-parent



Lecture : en 2019, 7,4 % des enfants vivant dans une famille ont 30 ans d'écart avec leur mère (figure a). En 2019, 7,2 % des enfants vivant dans une famille ont 31 ans d'écart avec leur père (figure b).  
 Champ : France hors Mayotte, enfants vivant dans une famille avec au moins un enfant mineur.  
 Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2019.

importante des beaux-parents – et surtout des belles-mères – étant plus jeunes que leur conjoint, leurs beaux-enfants ont plus souvent de faibles écarts d'âge avec eux. Ainsi, 19 % des enfants vivant avec une belle-mère ont moins de 20 ans d'écart avec elle (figure 6), alors que seuls 2 % des enfants ont un écart d'âge aussi réduit avec leur mère (vivant dans une famille « traditionnelle », recomposée ou monoparentale).

### Les beaux-parents sans enfant dans le logement : des trajectoires diverses

Lorsqu'un beau-parent n'est pas parent d'un enfant vivant au domicile, il vit exclusivement avec ses beaux-enfants. Des beaux-parents d'âges très variés se trouvent dans cette situation. Ainsi, 22 % des belles-mères concernées ont moins de 30 ans contre seulement 11 % des mères de familles « traditionnelles » ; c'est le cas de 9 % des beaux-pères contre 6 % des pères de famille « traditionnelle ». À l'inverse, 29 % des beaux-pères concernés ont 50 ans ou plus contre 18 % des pères de familles « traditionnelles ». C'est le cas de 19 % des belles-mères contre 9 % des mères de famille « traditionnelle ».

Ces beaux-parents vivant exclusivement avec de beaux-enfants ont en effet des trajectoires familiales diverses : certains sont très jeunes et vivent sans doute pour la première fois en couple, ou tout du moins en couple avec des enfants ; plus âgés, d'autres sont parents, mais vivent désormais sans leurs propres enfants à domicile.

Par ailleurs, lorsqu'un beau-parent vit exclusivement avec de beaux-enfants, la moitié des familles recomposées ne comptent qu'un enfant à domicile alors qu'un tiers des familles « traditionnelles » ne comportent qu'un seul enfant.

### Les beaux-parents vivant avec des enfants du couple sont plus fréquemment mariés

Les beaux-parents vivant à la fois avec des beaux-enfants et des enfants du couple sont les plus jeunes. Parmi eux, les beaux-pères ne vivant pas avec leurs enfants nés avant l'union, ou qui n'en ont pas, sont âgés en

moyenne de 40 ans, soit 4 ans de moins que les autres beaux-pères. L'âge moyen des belles-mères dans la même situation est de 37 ans, soit 3 ans de moins que les autres belles-mères.

Au sein des familles recomposées, les enfants du couple peuvent avoir des écarts d'âge élevés avec leurs parents, notamment quand ces derniers vivent avec des beaux-enfants. Ainsi, 29 % des enfants du couple ont 35 ans d'écart ou plus avec leur mère lorsqu'elle est aussi une belle-mère ; dans les familles « traditionnelles », seuls 21 % des enfants ont un écart d'âge aussi important avec leur mère. De même, des écarts de 35 ans ou plus sont plus fréquents avec les beaux-pères (49 %) qu'avec les pères de famille « traditionnelle » (37 %).

Par ailleurs, dans les familles recomposées comportant des enfants du couple, 50 % des conjoints sont mariés, soit 12 points de plus qu'en l'absence d'enfants communs (38 %). Toutefois, cette part reste inférieure à celle des couples mariés au sein des familles « traditionnelles » (66 %).

Les familles recomposées avec des enfants du couple comptent en moyenne 2,9 enfants dans le logement. Le plus souvent, les beaux-parents vivent avec un seul enfant du couple (68 %) ou deux (25 %). Enfin, lorsque deux beaux-parents vivent à la fois avec des enfants du couple et leurs propres enfants nés avant l'union, la famille est alors bien plus grande : 3,9 enfants à domicile en moyenne. ■

### Définitions

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus. Les couples avec enfants comprennent des **familles dites « traditionnelles »**, où tous les enfants du logement sont ceux du couple, et des **familles recomposées**. Une famille recomposée comprend un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères

ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Un **enfant** est une personne vivant dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. Un enfant qui partage son temps entre les logements de ses deux parents est compté dans celui où il passe le plus de temps. S'il passe autant de temps dans chacun des logements, il est compté dans le logement où il se trouve à une date prise comme référence.

Le **bel-enfant** d'une personne est l'enfant que son conjoint a eu d'une précédente union. Le **beau-parent** d'un enfant est le conjoint actuel de son parent, qui n'est pas lui-même parent de l'enfant.

### Sources

Depuis 2018, l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population permet de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ».

Les enfants vivant sans leurs parents (par exemple en famille d'accueil, ou chez un grand-parent) sont ici exclus, ainsi que ceux vivant dans des communautés ou des habitations mobiles. Sont ainsi exclus de l'étude 250 000 enfants, soit moins de 2 % des enfants mineurs en 2019. Pour définir le type de famille, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge. En revanche, l'étude est restreinte aux familles comportant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

### Pour en savoir plus

- Algava É., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- Buisson G., Lapinte A., « Vivre dans plusieurs configurations familiales », *Insee Première* n° 1647, mai 2017.
- Daguet F., « De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme », *Insee Première* n° 1613, septembre 2016.

Direction Générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier  
Rédacteur en chef :  
A. Goin  
Rédacteurs :  
X. Besnard,  
P. Glénat  
Maquette :  
P. Thibaudeau  
Code Sage : IP201806  
ISSN 0997 – 3192 (papier)  
ISSN 0997 – 6252 (web)  
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

